

écoulée. Ce rapport qui contient des indicateurs de performance est à la disposition du public aux heures de permanence.

Quelques remarques :

Alain BETANT :

- Il y a énormément de système individuel qui ne sont pas aux normes. Mme Francine KHEMDOUDI informe qu'un programme de subvention a été mis en place en 2017, concernant les assainissements non collectifs dit « points noirs ». Une aide était apportée par l'Agence de l'Eau aux personnes faisant les travaux de réhabilitation de leur installation.

4- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Monsieur Rémi AURION indique à l'assemblée que les délégataires de service public doivent présenter un rapport annuel. Le rapport établi par Veolia, pour l'exercice 2020, est présenté au Conseil. Il contient des informations comptables se rapportant à l'exécution du contrat de délégation et une analyse de la qualité du service. Il est consultable en mairie, aux heures de permanence, et permet d'informer les usagers du service.

Quelques remarques :

Alain BETANT :

- Prix : plus élevé pour les villages que pour les 4 grands villes. Grande disparité des tarifs
- Qualité : les résultats ne parlent pas de la dureté mais que le taux sur Cogny est dans la norme.

5- Rapport annuel 2020 sur les coûts et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

La Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, assure en régie pour les 4 grandes communes (Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche S/S) et, en prestation de service pour les autres communes, l'élimination des déchets.

Conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT, ce rapport est présenté annuellement. Il comprend une liste d'indicateurs techniques et financiers. C'est aussi un outil de communication et de transparence sur l'activité des services de collecte des déchets à destination des élus et du public. Ce rapport qui contient des indicateurs de performance est à la disposition du public aux heures de permanence.

Quelques remarques :

- La quantité résiduelle par habitants augmente.
- Il y a une déchetterie mais pas de recyclerie.
- Intervention de l'ambassadrice de tri à l'école de Cogny.

Au 1^{er} janvier 2022, de nouvelles consignes de tri vont entrer en vigueur.

6- Points travaux salle des fêtes (délibération n°2021-31) :

La commission présente au Conseil l'avant-projet, et fait état de l'avancement du dossier. Prochainement sera validé définitivement ce dernier, avant le dépôt du permis de construire en mairie.

Le coût des travaux a été revu à la hausse pour différentes raisons :

- La commission a souhaité faire des travaux supplémentaires : cheminement PMR extérieur, réfection en goudron aux abords de la salle, déplacement de la place PMR, agrandissement du bar, changement des cloisons amovibles, remplacement d'une gaine de chauffage pour des raisons de sécurité ...

Des demandes de subventions avaient été faites auprès de la région, l'Etat.

Monsieur Robert ARNAUD-COFFIN indique qu'il est contre ces travaux qu'il juge onéreux et qu'il y avait d'autres priorités. Monsieur le Maire indique que ces travaux avaient été prévus par le conseil précédent, et qu'ils ont été repris par la majorité du conseil actuel.

Une délibération doit être prise afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce marché public, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prendre cette délibération.

7- Aménagement sécurité entrée village :

Face à la vitesse des véhicules, il est envisagé de créer un ralentisseur « Rue Mont Saint Guibert » juste à la sortie du village, avant la « Route de la Jonchère ».

Le projet a été présenté au Département du Rhône, avec qui il a été trouvé la solution d'implantation.

Deux devis ont été demandés, et seront présentés au prochain conseil municipal.

8 – Travaux toiture Mairie-Ecole :

Suite à l'entretien annuel de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole, un devis a été fait pour procéder au démoussage complet de la toiture, la réparation de la cheminée et de la noue pour un montant de 6 047.88 € HT.

Devant ce chiffrage élevé, il a été décidé de demander un devis à une autre entreprise.

9 – Convention Territoriale Globale avec la CAF (délibération n°2021-32) :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre entre la Caf et une collectivité sur une période pluriannuelle de 5 ans maximum.

Pour notre secteur, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, l'année 2021 ayant été consacrée au diagnostic et à l'élaboration de la convention.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention. Une délibération sera prise en ce sens.

10 - Rapport commissions communales :

- Culture et patrimoine :

Réunion du 12 Novembre : le sujet était principalement la commémoration du centenaire du monument aux morts qui aura lieu 27 Août 2022. La date de cette commémoration sera fixée ultérieurement.

La commission avance sur ce projet avec des documents d'époque sur la vie dans le village avant, pendant et après-guerre : commerçants, artisans (il y en avait beaucoup), du bourg et des hameaux. Egalement sur les victimes de la guerre, sur l'architecture du monument aux morts, l'article relatant l'inauguration. Elle est en possession également d'un travail fait par les enfants de l'école.

Il est prévu de solliciter les habitants pour la communication de documents et des interviews, pour enrichir la documentation.

Nous pensons aussi associer l'école pour participer à une exposition.

D'une manière plus générale, la commission profite de ce beau projet pour élargir ses objectifs, autour de « culture et patrimoine », qui devrait attirer des volontaires aimant travailler en équipe sur ce projet et d'autres, sous couvert de la commune.

La prochaine réunion a été fixée le **vendredi 10 décembre à 14 h** en Mairie.

- Urbanisme :

La commission a répondu à un questionnaire en vue de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui servira à bâtir le futur PLU Intercommunale.

Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :

- Aménagement terrain : « Pollui »
- Nettoyage et imperméabilisation de la toiture : « 204 Rue Mont Saint Guibert »
- Construction d'un abri de matériel agricole professionnelle : « Le Chervet »

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction

- Aménagement de 2 logements : « 294 Route de Régnny »

- Finances :

La prochaine commission finance aura lieu Jeudi 13 Janvier 2022

- **Travaux :**

Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

- * Font Moiroux le Haut : reprise de travaux
- * Le Brêt : réfection de la chaussée
- * Cimetière : remise en place des portails
- * Reprise du marquage au sol

11- Informations diverses :

11-1 : Marché du Printemps :

Quelques membres du conseil municipal se sont réunis avec pour idée l'organisation d'un marché de printemps avec des Artistes, des créateurs ... Ce marché devrait avoir lieu le Dimanche 20 Mars 2022. Pour l'instant il n'y aura pas de stands nourriture. Une communication sera faite dans le Fil Infos. Il sera ouvert aux habitants de Cogny et peut-être aux communes voisines par la suite.

Une recherche des artistes créateurs Cognysards est en cours.

11-2 : Travaux SYDER :

Des travaux de suppression de poteaux et d'enfouissement de lignes vont être entrepris au hameau du Creux. Les travaux s'élèvent à 68 712,37 € qui seront entièrement pris en charge par le SYDER.

11-3 : Signature convention Commune/Département :

Suite à la demande de subvention auprès du département du Rhône pour le projet de travaux de la salle des Fêtes, nous avons obtenu une subvention de 63 310 €. De ce fait, Monsieur le Maire était invité à signer cette convention le lundi 8 novembre, pour pouvoir bénéficier de celle-ci.

11-4 : Amendes de Police :

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2020 relative à la sécurité routière, le département du Rhône a octroyer à la commune la somme de 3 703 € pour la création d'un ralentisseur.

11-5 : Conseil d'Ecole :

Le premier conseil d'école de l'année scolaire 2021/2022 a eu lieu le Mardi 9 novembre 2021.

Les élèves sont répartis en 5 classes de 2 niveaux chacune soit 111 élèves.

Les projets : musique avec le conservatoire et une troupe professionnelle, littérature pour les CM1/CM2, jardin d'école, randonnées, séances piscine pour les GS/CP et CP/CE1

11-5 : Préfecture :

Un arrêté préfectoral concernant le port du masque a été publié, il prolonge le port du masque jusqu'au 3 janvier 2022.

11-6 : Courrier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de démission de M. Robert ARNAUD-COFFIN en tant que délégué titulaire du SYDER. M. Benjamin MOUTET assurera l'intérim en tant que délégué suppléant.

11-7 : Conscrits :

La fête des conscrits aura lieu du Vendredi 26/11 au Dimanche 28/11/2021 avec obligation de contrôle de pass sanitaire et port du masque. Le responsable de la fête est la Classe en « 1 ».

Une réunion a eu lieu début Octobre entre la municipalité, l'inter association et les classes concernées pour l'organisation de cette fête.

11-8 : Caveau des voûtes :

Réouverture du caveau des Voûtes le dimanche 21 Novembre 2021.

11-9 : Vœux de la municipalité :

Ils auront lieu la Samedi 8 Janvier 2022 à 17h30.

12- Questions diverses :

M. Guy MONNET demande la date de parution du prochain Fil Infos. Ce sera courant janvier.

La séance est levée à 22h20

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 20 DECEMBRE 2021

